



FEUILLE COMMUNALE N° 8 - novembre 2009

GRIPPE A/H1N1 - VACCINATION

Les médecins généralistes de l'entité vous informent que la vaccination contre la grippe A H1-N1 peut désormais être effectuée.

Cette vaccination, opérée sur base volontaire, s'adresse prioritairement aux personnes appartenant aux groupes à risque suivants :

- A) Toute personne à partir de 6 mois qui présente une pathologie chronique à risque de complication pour la grippe :
- Les patients atteints d'une maladie chronique affectant la fonction respiratoire comme les patients atteints d'asthme sévère, BPCO, mucoviscidose, broncho-dysplasie...
 - Les patients souffrant d'une pathologie cardiaque chronique à l'exception d'hypertension non compliquée
 - Les patients diabétiques
 - Les patients porteurs de pathologies neuromusculaires chroniques
 - Les patients qui souffrent d'une atteinte neurologique sévère (par ex. paralysie cérébrale)
 - Les patients atteints d'une insuffisance rénale ou hépatique modérée à sévère
 - Les patients immunodéprimés suite à une maladie ou un traitement
 - Les patients porteurs de désordres métaboliques héréditaires

Les personnes âgées indemnes de ces pathologies chroniques ne sont pas considérées comme à risque et n'entrent pas dans la population cible de cette vaccination.

- B) Le personnel soignant au sens large, c'est-à-dire toutes les personnes pouvant être en contact avec les malades (y compris par exemple, les aides familiales à domicile, le personnel d'accueil d'une consultation...)
- C) Les enseignants des écoles gardiennes, primaires et secondaires; le personnel des crèches
- D) Les femmes enceintes et les femmes en programme de fécondation assistée
- E) Les parents d'enfant de moins de 6 mois.

Si vous appartenez à un de ces groupes, vous pouvez contacter votre médecin traitant.

Toutes informations concernant la grippe A/H1N1 peuvent être obtenues sur le site www.influenza.be ou via le call center influenza au 0800 99 777.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE



La vente publique de bois de chauffage réservée aux habitants de l'entité aura lieu le **vendredi 11 décembre 2009** à partir de **17 h 30** à la salle des fêtes de Froidchapelle.

Les inscriptions débuteront à **17 h**. Le cahier des charges sera disponible au secrétariat communal dès le 25 novembre.

APPORTER LES PREMIERS SECOURS

Etre le premier acteur dans la chaîne des secours

**Apprendre les gestes indispensables pour intervenir en cas d'accident,
les gestes qui peuvent sauver une vie ...**

Comment ?

En participant à une formation BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) dispensée par la Croix-Rouge.

Modalités pratiques

Cours de 15 heures (5 x 3 heures)

Avoir 15 ans minimum

12 participants maximum par cours (inscription préalable obligatoire)

25 euros par personne (brochure et brevet compris)

A l'issue de la formation, un brevet est délivré à toute personne ayant participé activement à la totalité des cours. Obtenir le BEPS permet à ceux qui le souhaitent de s'inscrire ensuite à une formation de secouriste.

Où et quand ?

La Maison Croix-Rouge du Val des Aulnes organise une formation BEPS au local situé Grand-Rue n° 51 à Rance. Les cours auront lieu aux dates suivantes : samedi 26/12 , lundi 28/12 et mardi 29/12 de 9 h 30 à 12 h 30 et/ou de 13 h 30 à 16 h 30.

Pour plus d'informations et inscriptions :

Annie BERNARD

Vice-Présidente de la MCR du Val des Aulnes

Tél. : 060/45 56 31 (en soirée)

NOUVELLES DU P.C.S.

Vie féminine et le PCS organisent des rencontres pour les femmes au sein du parc résidentiel "Le Bosquet". Venez nous rejoindre les **13 novembre, 27 novembre, 11 décembre** à 9 h 30 (les dates de 2010 sont à préciser) au Bosquet n° 197.

Des rencontres autour de différentes thématiques seront proposées :



- Projet photographique, découverte des techniques photos, créations individuelles et collectives, atelier d'écriture
- Rencontre à thème (1 fois sur 2) (bien-être, sportive...)

Cet espace est ouvert à toutes !

Infos : 0496/15 40 93 (Diane Delafontaine)

SERVICE DE BROYAGE A DOMICILE

La commune propose aux personnes domiciliées dans l'entité de Froidchapelle un service de broyage à domicile pendant la semaine du 23 au 27 novembre 2009. Les objectifs de cette opération sont d'aider les particuliers dans l'entretien de leur jardin, de favoriser le compostage et de lutter contre l'incinération à domicile.



Les branchages à broyer seront placés le long de la voie publique, auront un diamètre maximum de 12 cm et ne pourront en aucun cas contenir d'élément étranger (fer, pierre...).

Le volume maximum accepté sera de 5 m³ par ménage. Le broyat sera conservé par le demandeur ou emporté par nos services sur demande préalable.

Les jours de broyage seront fixés par l'administration communale en fonction du nombre d'inscriptions.

Le prix est de 10 € pour les deux premiers m³ et de 10 € par m³ supplémentaire (maximum 5 m³).

Les inscriptions - **obligatoirement écrites** - se feront **avant le 20 novembre midi** par fax au 060/41 21 45 par mail (dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be ou melanie.lecocq@commune-froidchapelle.be) ou par remise en mains propres auprès du service environnement.

Un formulaire d'inscription ci-dessous est également disponible sur le site internet de la commune de Froidchapelle www.froidchapelle.be dans la rubrique "Nouveautés".

Renseignements au 060/45 91 42 ou 45 91 43.

M./Mme

Adresse :

Tél. (obligatoire) :

souhaite bénéficiaire du service de broyage à domicile organisé par la commune de Froidchapelle la semaine du 23 au 27 novembre 2009.

- Le broyat sera conservé par le demandeur.
 - Le broyat sera emporté par les services communaux.
- (cochez)

Montant estimé du broyat :

Rappel : Le prix est de 10 € pour les deux premiers m³ et de 10 € par m³ supplémentaire. Le volume maximum accepté est de 5 m³ par ménage.

Remarques :
.....

Ce formulaire est à déposer ou à envoyer **avant le 20 novembre midi** auprès du service cadre de vie de la commune de Froidchapelle, place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle (tél. 060/45 91 42 ou 45 91 43). Vous pouvez également le faxer au 060/41 21 45 ou l'envoyer par mail à dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be ou melanie.lecocq@commune-froidchapelle.be.

PRIME COMMUNALE POUR LA PLANTATION DE HAIES

En sa séance du 14 septembre 2009, le conseil communal a approuvé un règlement communal octroyant, aux résidents de l'entité de Froidchapelle, une prime pour la plantation de haies d'essences indigènes.

Ce règlement a été initié dans le cadre d'une des fiches-projets 2009 du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN).

Tant le règlement (repris ci-dessous) que la fiche de demande, le règlement régional et la liste des espèces indigènes autorisées peuvent être téléchargés sur le site internet de la commune www.froidchapelle.be (rubrique "Nouveautés" ou "Cadre de Vie - Environnement - Primes").



Règlement communal relatif à la liquidation d'une prime communale pour la plantation de haies dans le cadre du Plan communal de Développement de la Nature

Article 1

Dans le cadre du Plan communal de Développement de la Nature et dans les limites des crédits budgétaires disponibles, une prime est accordée pour la plantation de haies vives, de haies taillées, de haies libres, de haies brise-vent et/ou de bandes boisées, aux propriétaires de terrains situés sur le territoire de la commune de Froidchapelle, ou, avec accord du propriétaire, aux titulaires sur de tels biens, d'un droit réel en emportant l'usage.

Article 2

Bien que moins exigeant, le présent règlement est entièrement conforme à l'A.G.W. du 20/12/2007, relatif à l'octroi de subventions pour la plantation et l'entretien de haies vives. Il y sera fait référence lorsque surviendra un différend sur l'octroi de la présente prime.

Article 3

Une seule demande sera accordée par bénéficiaire, par propriété et par année civile. Toutefois, et afin notamment de favoriser les projets de quartiers, des demandes groupées pourront être introduites à condition de concerner des terrains contigus formant un espace non morcelé. Dans ce dernier cas, une seule prime sera accordée, quelque soit le nombre de propriétaires concernés,

Article 4

Sans préjudice des autres législations en vigueur, la demande est considérée recevable aux conditions suivantes :

1. La plantation devra se faire conformément aux dispositions des lois, décrets, arrêtés, règlements et usages reconnus concernant le terrain sur lequel aura lieu la plantation. Aucun recours ne pourra être introduit contre la commune de Froidchapelle dans le cadre de l'application de ces dispositions.
2. Sauf exception à apprécier par le collège communal, le bénéficiaire ne peut détruire sur le terrain qui fait l'objet de la demande, aucune haie constituée d'essence indigène, ni aucun verger ou arbre en alignement.
3. Les espèces plantées sont choisies dans la liste figurant à l'annexe 1 de l'A.G.W. dont question ci-dessus.
4. Les plantations seront d'une longueur minimum de 30 mètres. Toutefois, plusieurs tronçons pourront être retenus à condition que la longueur totale atteigne au moins 30 mètres. De même, la densification de haies existantes est autorisée. Dans ce cas, il ne sera tenu compte que des parties de haie qui font l'objet de la densification.
5. L'utilisation d'herbicides aux pieds des plants est proscrite.

6. La plantation doit être effectuée avant le 15 mars et y être maintenue pendant un délai minimum de 15 ans, sauf cas de force majeure approuvé préalablement par le Collège communal.
7. Au printemps suivant la période de plantation, un préposé communal ira vérifier que les plantations ont effectivement été réalisées et en conformité avec le projet rentré.

Tout manquement au présent article entraînera le remboursement immédiat de la prime.

Article 5

La demande d'obtention de prime doit être adressée au Collège communal et être accompagnée des informations suivantes :

- un plan simplifié localisant les plantations envisagées;
- l'adresse et le numéro de matrice cadastrale du lieu de plantation;
- le type de plantation envisagée (haie basse taillée, haie libre, haie haute taillée, bande boisée);
- la longueur envisagée, et la composition de la haie (nombre de plants de chaque espèce).

L'avis du service urbanisme/environnement sera requis avant d'être soumis à la décision du Collège communal.

Sur base du dossier et de l'avis du service urbanisme/environnement, le Collège communal décide de l'octroi de la prime. Il peut préalablement demander un avis à un service extérieur compétent. Il peut également préalablement déplacer un agent communal ou un service extérieur compétent pour une visite de terrain.

Les demandeurs sont avertis de la décision du collège par courrier.

Article 6

Le montant de la prime est fixé comme suit : 2,50 € par mètre de haie ou de bande boisée avec un minimum de 30 mètres et un maximum de 99 mètres. Le montant de la prime ne pourra ainsi jamais dépasser 247,50 € par projet.

Article 7

Il sera fait référence à l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2007 relatif à l'octroi de subvention pour la plantation et l'entretien de haies vives, de vergers et d'alignements d'arbres pour tout point non repris dans le présent règlement et concernant l'objet de celui-ci.

Article 8

La demande de liquidation de la prime sera introduite auprès du collège communal au moyen du formulaire annexé au présent règlement accompagné des documents justificatifs suivants :

- une copie de la facture;
- des photographies des plantations après travaux.

DISTRIBUTION D'ARBRES FRUITIERS

Notre demande de participation à la distribution gratuite de plants lors de la semaine de l'arbre 2009 n'ayant pas été retenue par la Région wallonne, nous avons décidé dans le cadre du PCDN de réaliser une distribution d'arbres fruitiers d'espèces anciennes différentes à la grange rue Champ de Rance (près du parking de l'école libre) à Froidchapelle le samedi 28 novembre de 10 h à 12 h.

Les personnes qui ont réservé des arbres sont invitées à s'y présenter avec leur preuve de paiement (renseignements au 060/45 91 42 ou 45 91 43).





3^e CONFERENCE SUR LE JARDINAGE BIOLOGIQUE

Une des fiches-projets établies pour 2009 dans le cadre du PCDN (plan communal de développement de la nature) porte sur l'organisation d'un cycle de conférences sur les comportements "bio" à adopter en matière de jardinage.

La dernière des trois conférences prévues cette année aura lieu le **jeudi 19 novembre 2009 à 19 h** à la salle des fêtes de Froidchapelle.

Après l'initiation au jardinage biologique, Monsieur HANOTIER, conférencier spécialiste en la matière, nous proposera **"les légumes à redécouvrir"**.

Cette présentation sera suivie par la réunion des membres du PCDN (également ouverte à tous). A l'ordre du jour : fascicule relatif aux fleurs de bords de route, projets PCDN 2010, divers.

L'entrée est gratuite et ouverte à tous. Renseignements au 060/45 91 42 ou 060/45 91 43.

Procès-verbal de la réunion PCDN du 6 octobre 2009

- Conférence de Monsieur J.P. HANOTIER : "Le jardinage biologique - Perfectionnement", suivie de questions/réponses.
- Approbation du P.-V. de la réunion du 8 septembre 2009.
- Opération "Rendez-vous sur les sentiers 2009". Le chemin n° 15 qui relie la rue Sautizelle à Fourbechies à la rue du Moulin à Froidchapelle sera nettoyé afin de le remettre en service. Les bénévoles sont invités à se présenter le samedi 24 octobre près du n° 15 de la rue Sautizelle à Fourbechies à 9 h, munis de bottes, de vêtements de travail ainsi que d'outils (scie, tronçonneuse, hache, etc.).
- La distribution d'arbres fruitiers aura lieu le samedi 28 novembre. Les modalités relatives à la distribution (lieu, heures, etc.) seront indiquées dans le bulletin communal de novembre. Le marché a été attribué à la Jardinerie de l'Eau d'Heure à Chastrès. 88 ménages ont réservé 183 basses tiges et 106 moyennes tiges pour un montant de 1.170,50 € à leur charge (puisque pour rappel le PCDN intervient à 50 % dans le prix des plants). Il serait intéressant de fournir aux citoyens lors de la distribution une fiche d'information relative à chaque essence d'arbre. Une séance de formation concernant la taille des arbres pourrait être réalisée au printemps par Virelles-Nature.
- Fascicule relatif aux fleurs de bords de route. Le rédactionnel et les photos seront basés sur l'exposé que Monsieur NAVEAU (D.N.F.) nous a présenté il y a quelques mois. Ce fascicule, imprimé à 2.500 exemplaires, sera distribué en toutes-boîtes.
- Opération de pressage de pommes. La presse mobile de Virelles-Nature viendra à Froidchapelle les samedi 7 et dimanche 8 novembre. Il s'agit d'un service payant (1,45 €/litre) et l'inscription est obligatoire auprès de l'Aquascope de Virelles.
- Le règlement communal relatif à la liquidation d'une prime communale pour la plantation de haies ainsi que le formulaire de demande de prime sont accessibles sur le site internet de la commune. L'information sera relayée dans la prochaine feuille communale.
- Plantations dans les cimetières. Le marché est en cours pour les plantations projetées au cimetière de Froidchapelle.

COLLECTE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

Modifications importantes pour 2010

Depuis près de 5 ans, la collecte des déchets d'emballages des ménages (verre, papiers/cartons, PMC) est organisée sur le territoire des 7 communes d'Intersud via un réseau de 60 recy-points.

Ce schéma de collecte a pleinement atteint ses objectifs en termes de quantités, de qualité des emballages collectés, d'outil de proximité et d'accessibilité pour les citoyens.

Toutefois, malgré les efforts déployés, tant en moyens humains (7 agents détachés dans les communes), financiers ou de communication/sensibilisation de la population, il faut regretter l'incivisme de certains usagers : mauvais tri dans les bulles, dépôts clandestins sur les sites (déchets d'emballages, mais aussi ordures ménagères, tontes de pelouses, encombrants, etc.), bulles abîmées voire incendiées, tags...

Après avoir étudié différents scénarios de collecte, les instances d'Intersud, en concertation avec Fost Plus et l'intercommunale Ipalle, ont pris la décision d'organiser, dès le 1^{er} janvier 2010, des collectes en porte à porte des PMC et des papiers/cartons, à l'instar de ce qui se fait dans la plupart des autres intercommunales wallonnes. Seules les bulles à verre seront maintenues pour la collecte du verre.

Il a également été décidé que les collectes seraient confiées à des opérateurs privés, qui ont été désignés récemment suite aux procédures d'appels d'offres réalisées conjointement avec Ipalle.

Il s'agit, pour la zone Intersud, des entreprises suivantes :

- ✓ collecte du PMC en porte à porte et dans les parcs à conteneurs : SA COGETRINA (Marquain)
- ✓ collecte des papiers/cartons en porte à porte et dans les parcs à conteneurs : SA COGETRINA (Marquain)
- ✓ tri des PMC : SA VANHEEDE (Quévy)
- ✓ collecte du verre par bulles en voiries et sur les parcs à conteneurs : SA VANHEEDE (Quévy)

Dès le 1^{er} janvier 2010, le schéma sera donc le suivant :

- ✓ Papiers/cartons
 - Collecte en porte à porte toutes les 4 semaines (13 collectes/an)
- ✓ PMC
 - Collecte en porte à porte toutes les 2 semaines (26 collectes/an) au moyen de sacs bleus spécifiques.
 - Sacs bleus vendus au prix de 2,50 €/rouleau de 20 sacs. Leur distribution se fera via les distributeurs de sacs "ordures ménagères" traditionnels (administration communale et magasins).
- ✓ Verre
 - Collecte via des bulles DUO établies en voiries, sur les sites actuels et un supplémentaire à Fourbechies.

Intersud continuera bien évidemment à accueillir les 3 fractions d'emballages dans les parcs à conteneurs.

Information de la population - Campagne de communication

Dans le courant du mois de décembre, une vaste campagne sera menée afin d'informer et sensibiliser les habitants du Sud-Hainaut à ces nouvelles modalités :

- Distribution en toutes-boîtes d'un pack de lancement comprenant un dépliant (guide de tri, consignes, calendrier des collectes en 2010, localisation des bulles...), 4 sacs bleus pour les PMC, 1 bon pour un rouleau de sacs bleus gratuits
- 7 affiches sur panneaux de 20 m² (1 par commune)
- Panneaux sur les sites de bulles à verre
- Annonces dans la presse locale et régionale

PLACE AUX ENFANTS

C'est par un beau samedi d'automne que les gens de métiers ont laissé la "Place aux enfants".



La journée a débuté par la rencontre avec un spécialiste de la pêche à la mouche et un colombophile.



Après ces découvertes, c'est autour d'un bon repas que les 24 enfants, accompagnés de huit passe-murailles, se sont retrouvés.



L'après-midi, c'est dans les établissements de *Gérald MARTIN*, éleveur de poulets, que les enfants se sont rendus.



La journée s'est clôturée dans les locaux du groupe "Echange" par une explication sur son fonctionnement et par un petit goûter bien agréable.



C'était ce samedi 17 octobre, une superbe journée pour les enfants qui ont décidé de participer à l'opération "Place aux Enfants". Une superbe journée pour laquelle on ne remerciera jamais assez les "Passe-Murailles", Armelle, Martine, Geoffrey, Catherine, Noémie, Anita, Brigitte, Marielle, Morgane, Marylène et Paul qui, volontairement, se sont mis à disposition de la commune pour encadrer les enfants, et plus encore les hôtes d'un jour de nous avoir accueillis chez eux...



CEREMONIES PATRIOTIQUES

Dimanche 8 novembre à 11 h : eucharistie du souvenir en l'église Saint-Martin de Vergnies suivie de la cérémonie d'hommage au cimetière

Mercredi 11 novembre : réunion à la plaque commémorative au foyer culturel de Boussu-lez-Walcourt à 9 h 15, réunion au monument aux morts de Boussu-lez-Walcourt à 9 h 30, visite au cimetière de Fourbechies à 9 h 50, visite au cimetière de Froidchapelle à 10 h 10, eucharistie du souvenir en l'église Sainte-Aldegonde de Froidchapelle à 10 h 30; à l'issue de la messe, rassemblement à la plaque commémorative de S.M. Albert Ier et salut au monument aux morts des deux guerres

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 OCTOBRE 2009

Le Conseil communal en sa séance du 12 octobre 2009 a pris les décisions suivantes :

- 1) Vote d'une motion de soutien aux agriculteurs producteurs de lait.
- 2) Approbation du devis forestier 2010 - non subventionnable - au montant total de 73.824,40 €.
- 3) Approbation des conditions de vente du bois de chauffage du 11/12/2009.
- 4) Décision de principe de vendre à l'asbl "Les Lacs de l'Eau d'Heure" les parcelles boisées cadastrées 5^e division section B n° 865a, située au lieu-dit "Les Spèches", le long du lac de Féronval, pour une superficie de 5 ha 05 a 86 ca et section D n° 42f et 63a, situées au lieu-dit "Badon", pour une superficie de 2 ha 10 a 60 ca et 18 ha 57 a.
- 5) Location de la maison rue des Arzières 8/2 à Froidchapelle à Mlle Pascaline JASPART et M. Fabian GARCIA y PENDONES, à partir du 1^{er} novembre 2009.
- 6) Approbation du projet (phase 1) d'aménagement du bâtiment de voirie, au montant de 454.105,60 € hors TVA, marché passé par adjudication publique et financé par un subside et un emprunt.
- 7) Information de la situation des écoles communales de l'entité au 1^{er} octobre 2009.
- 8) Approbation du projet de réfection de la toiture (lot 2) - au montant de 43.725,65 € TVA comprise; marché passé par adjudication publique et financé par des subsides de la Communauté française et par le fonds de réserve extraordinaire.
- 9) Sollicitation de la 3^e convention PCDR "Plan Bois Energie", qui consiste en l'installation d'une chaufferie au bois et d'un réseau de chaleur pour 15 bâtiments communaux (Place Albert I^{er} et rue des Arzières) et dont l'estimation est de 457.380 € TVA comprise.
- 10) Vote des modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2009.

NOMBREUSES ANIMATIONS DURANT L'AUTOMNE ET LES FETES DE FIN D'ANNÉE AUX LACS DE L'EAU D'HEURE Au Centre d'Accueil de la Plate Taille

Patinoire synthétique couverte du 31/10 au 8/11 et du 19/12 au 03/01, 7j/7, et les mercredi et dimanche en dehors des vacances scolaires. Ouvert de 14 à 18 heures. Entrée gratuite. Location de patins : 5 €/h (adultes) - 4 €/h (enfants jusque 12 ans) - 3 €/h (écoles).

1 € de réduction sur la location de patins pour les habitants des entités de Froidchapelle, Cerfontaine et Walcourt sur présentation de votre carte d'identité.

Un superbe feu d'artifice illuminera à nouveau le ciel des lacs de l'Eau d'Heure le samedi 19 décembre. D'autres activités s'offrent à vous au Centre d'Accueil : jeux, bar à vin et champagne avec huîtres et saumon... Mais aussi : Visite guidée du barrage, balades de l'Eau d'Heure, Aquacentre...

NOUVEAU !

Le "Croco Bar", ancienne taverne "L'Aquarium", vous accueille chaleureusement tous les jours et vous propose de nouvelles suggestions de saison (potages, pâtes, cuisses de grenouille,...).

A proximité de l'Aquacentre, plusieurs établissements vous attendent désormais : pizzeria, snack, brasserie...

Toutes les infos sur www.lacsdeleaudheure.be ou au 071/50.92.92.

AGENDA

Vendredi 6 novembre : don de sang de 16 h à 18 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle

Samedi 7 novembre : théâtre wallon avec "Les Djones T'Chats" de Vodecée au cercle Saint-Remi de Boussu-lez-Walcourt. Entrée : 6 € (prévente : 5 €) - gratuit pour les moins de 12 ans. Renseignements : Chantal VERBRUGGEN au 071/63 38 73. Attention : pas de réservation de places !

Dimanche 8 novembre : ducasse Saint-Martin à Vergnies

Lundi 9 novembre à 20 h : conseil communal

Vendredi 13 novembre au foyer culturel de Boussu : grand concours de manille. Prix suivant les inscriptions.

Dimanche 15 novembre à 10 h au centre administratif et culturel de Boussu-lez-Walcourt : conférence du cercle horticole "Le Magnolia" sur le thème "Asperges et légumes vivaces". Renseignements chez Guy GUERIN au 071/63 33 67.

Mardi 17 novembre à la maison Képha à Froidchapelle : brocante de semences organisée par le groupe Echange (en collaboration avec le PCS de Froidchapelle et OXYJEUNE). Renseignements auprès de Paola BROGNIET au 071/64 41 09.

Jeudi 19 décembre à 14 h : jeu de cartes des 3x20 de Froidchapelle à la cafétéria du hall omnisports

Samedi 21 et dimanche 22 novembre au hall omnisports de Froidchapelle : brocante et marché artisanal de la Saint-Nicolas. Samedi de 8 h à 18 h : 8^e brocante couverte - présence de saint Nicolas de 15 h à 17 h - entrée gratuite. Dimanche 22 : 15^e marché artisanal - animateur de rue - présence de saint Nicolas de 15 h à 17 h - tombola des visiteurs - entrée gratuite. Une organisation de l'asbl A.R.R.E.T. (Accueil, Renaissance et Renouveau pour Enfants de Tchernobyl). Renseignements et réservations : Martine MASSON (0495/10 71 54) et Jean-Claude MOUTHUY (060/41 16 16 ou 0495/34 61 96).

Dimanche 29 novembre à 11 h : concert de la Sainte-Cécile en l'église Sainte-Aldegonde de Froidchapelle par l'association musicale Froidchapelle - Boussu-lez-Walcourt. Le concert sera suivi d'un banquet à la salle des fêtes. Menu : apéritif, melon jaune et ses fruits de mer, crème de chou-fleur, caille farcie au confit d'oignon et toast rôti, rôti grand'mère, croquettes, chicons braisés, fagotin de haricots, gâteau glacé de la Sainte-Cécile, café. Prix : 10 € pour le musicien, 12 € pour le conjoint ou cohabitant du musicien ou enfant de plus de 11 ans du musicien, 35 € pour le participant ou les autres membres de la famille du musicien, 5 € pour les enfants de musicien jusque 11 ans (menu enfant), 15 € pour le menu enfant pour les enfants jusque 11 ans. Menu enfant (jusque 11 ans) : croquette de fromage, potage, rôti de porc et sa sauce, fagotin de haricots, croquettes, dessert et café. Réservations au plus tard pour le 22 novembre chez Georges BACHELART au 060/41 20 35.

Dimanche 29 novembre de 10 à 18 h au cercle Saint-Remi de Boussu : marché de Noël. Artisanat, produits de bouche, parfums, liqueurs... Possibilité de restauration. Renseignements et réservations chez Chantal VERBRUGGEN au 071/63 38 73.

Mercredi 2 décembre à 15 h : home-cinéma à l'institut "L'Accueil" : les actualités de 1939 et Slumdog Millionnaire. Organisation : UCP Amicale des Pensionnés de Froidchapelle. Renseignements chez Simon PONSELET (060/41 13 52), Richard CORNET (060/41 20 00), Jules MATHIEU (071/70 10 44), Marie BRONCHAIN (060/41 14 43) ou Marie-Léone PONSELET (060/41 16 31).

Vendredi 11 décembre : fête de fin d'année de l'école communale de Boussu au cercle Saint-Remi. Spectacles des enfants. Petite restauration possible. Entrée gratuite.



Le dicton de novembre : Gelée de novembre, adieu l'herbe tendre.

Editeur responsable : Willy DEQUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

- à Boussu-lez-Walcourt (bibliothèque du centre culturel, Grand-Place 3) les mardis 17 novembre et 22 décembre de 9 h à 11 h 30;

- à Froidchapelle (salle du conseil du CPAS, rue de la Station 83) les mardis 17 novembre de 13 h 30 à 16 h, 24 novembre de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, 22 décembre de 13 h 30 à 16 h et 29 décembre de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

MESURES EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/01/2009 :

1. Le fonds mazout fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre (et plus du 1^{er} septembre au 30 avril).
2. Les demandes d'allocations de chauffage de la "catégorie 4" (revenus imposables du ménage entre 14.624,70 € à 26.000 €) **ne sont plus traitées par le CPAS**. Vous devriez recevoir un document à compléter avec une de vos factures d'électricité, et votre déclaration sera traitée par le SPF Economie ! Le plafond des revenus imposables du ménage à prendre en compte pour la 4^e catégorie passe de 23.705,66 € à 26.000 €.
3. Suppression du seuil d'intervention : un même montant de 0,14 €/litre est accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.
4. Allocation minimum de 210 € pour 1.500 litres.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1.500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Echelonner le paiement de votre facture de mazout : pourquoi pas ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (www.economie.fgov.be > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS). Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence est réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. Les **prochaines permanences se tiendront le mercredis 25 novembre et 30 décembre de 13 h à 15 h.**

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS. Permanences le premier mercredi de chaque mois (sauf en mai) entre 13 h et 16 h. **Prochaines permanences les mercredis 4 novembre et (ATTENTION !) mardi 1er décembre de 13 h à 16 h.**

Participation à des activités culturelles

Si vous souhaitez participer à des activités culturelles (pièce de théâtre, concert, spectacle...) conventionnées "article 27" et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)